

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 31 mars 2021
Convocation faite
Le 12 mars 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Mmes Virginie ROGISSART, Annie DUBOIS (représentant M. Richard DEBOWSKI), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (jusqu'au point n° 2021-03-043), Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Richard DEBOWSKI (représenté par Mme Annie DUBOIS), Eric GUERINY, Julien VERGÉ, Mme Amélia MOUSSAOUI, M. Joël BOUCHER (à partir du point n° 2021-03-044).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : **2021-03-052 Projet d'installation de la société Mercier : déménagement de l'entreprise ACDL**

Vu sa délibération n° 2019-06-125 du 11 juin 2019, autorisant la vente de deux cellules à la société ACDL, comprenant un bâtiment de 840 m² et une cellule adjacente de 600 m²,

Vu sa délibération n° 2021-03-048 du 23 mars 2021, approuvant l'implantation de la société Mercier sur la zone ActiMeuse de REVIN, et validant le schéma global d'aménagement,

Vu sa délibération 2021-03-051 du 23 mars 2021, approuvant l'acquisition du bâtiment Électrolux pour un montant de 500 000 €,

Considérant que la société Mercier a besoin de la totalité de la zone ActiMeuse pour son implantation, ce qui emporte pour conséquence le déménagement de la société ACDL,

Considérant que les surcoûts liés à ce déménagement seront financés par la Communauté,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 mars 2021,

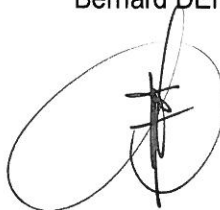
Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de l'Action Économique du 17 mars 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le principe du déménagement de l'entreprise ACDL dans le bâtiment dit d'expédition d'Électrolux,
- * **approuve** la vente, dans le cadre d'un CBI, du bâtiment dit d'expédition d'Électrolux à la société ACDL, pour 390 000 €,
- * **approuve** les travaux d'aménagement prévus dans le bâtiment dit d'expédition d'Électrolux, pour accueillir ACDL,
- * **approuve** la prise en charge des coûts de déménagement de l'entreprise ACDL dans ses nouveaux locaux,
- * **approuve** la prise en charge des surcoûts d'adaptation du bâtiment au process d'ACDL par réduction du prix de vente,
- * **autorise** le Président à lancer les marchés de travaux et commandes nécessaires afférents à ces décisions,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.